

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

DETEC
Madame Simonetta Sommaruga
Cheffe du Département
Conseillère fédérale

Courriel :
Mohamed.Benahmed@bfe.admin.ch /
martin.michel@bfe.admin.ch

Berne, le 17 novembre 2022

Sécurité de l'approvisionnement en électricité : ordonnance sur l'utilisation de centrales de réserve pour l'hiver 2022/2023. Consultation.

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité d'exprimer notre avis sur ce projet et c'est bien volontiers que nous vous le faisons parvenir.

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, est consciente de l'augmentation des risques de pénurie d'électricité. Or cette dernière est d'une importance capitale pour assurer des prestations de service public fondamentales mais aussi pour l'économie et les entreprises et, partant pour les emplois. C'est pourquoi, nous soutenons le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement énergétique par différentes mesures.

Sur le principe, nous sommes donc d'accord avec l'extension de l'ordonnance sur l'instauration d'une réserve hydroélectrique en réserve hivernale, incluant des centrales de réserve et des groupes électrogènes. Nous sommes aussi d'accord que cette ordonnance soit limitée dans le temps afin qu'elle puisse, dès que possible, être remplacée par une réglementation dans la loi. Cette réglementation devra être probablement rapidement remaniée selon l'évolution de la situation énergétique dans le futur en Suisse et sur le plan européen et mondial. Nous soutenons aussi le fait que les propriétaires de centrales de réserve appropriées ou d'autres entreprises puissent être obligés de participer à la réserve.

Pour Travail.Suisse, les centrales de réserve doivent être vues comme un mécanisme complémentaire, limité dans le temps, car allant à fins contraires de l'objectif climatique de zéro net émissions de CO2 d'ici 2050. Le fait que les centrales de réserve devront participer au système d'échange de quotas d'émission (SEQUE), de manière à ne pas alourdir le bilan de CO2, ne tempère que dans une mesure limitée cet impact négatif. Nous soutenons aussi clairement le fait que les centrales de réserve ne produisent pas d'électricité pour le marché sous l'angle de la politique climatique. Il n'en demeure pas moins, pour que les installations soient disponibles en temps voulu,

qu'il faudra assouplir temporairement certaines prescriptions régissant la protection contre le bruit et la qualité de l'air. Cela montre bien la nécessité d'accélérer le développement d'une production d'électricité neutre sur le plan climatique et dont la disponibilité est aussi assurée l'hiver. La Suisse a pris trop de retard cette dernière décennie en cette matière. Cela fait maintenant des années que Travail.Suisse plaide pour une accélération du développement des énergies renouvelables et une meilleure efficacité énergétique, avec à la clé aussi la création de nombreux emplois. Dans ce contexte, il est aussi crucial de lancer une offensive de formation dans le domaine des cleantech car la pénurie de personnel qualifié devient l'un des principaux facteurs limitatifs pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, en plus des difficultés des chaînes d'approvisionnement.

Concernant le financement, nous acceptons du bout des lèvres qu'il s'effectue via la rémunération pour l'utilisation du transport d'électricité car cela signifie que tous les consommateurs, indépendamment de leur pouvoir d'achat, supportent ces coûts. Les bas et moyens revenus sont déjà frappés plus que de proportion par l'inflation et par la part des coûts de l'énergie dans leur budget. La limite du supportable est atteinte ou même déjà dépassée pour de nombreux ménages. En d'autres termes, toutes nouvelles mesures supplémentaires, allant au-delà de ce qui est proposé dans ce projet, pour lutter contre la pénurie de l'énergie, devront être financées de manière plus solidaire, mettant davantage à contribution les revenus aisés, une catégorie qui a d'ailleurs, en général, plus de marge de manœuvre en matière énergétique, que les bas et moyens revenus.

Il est prévu que les exploitants des centrales de réserve reçoivent une rémunération appropriée pour les coûts fixes et une indemnisation en cas de recours effectif à la réserve, les bénéfices excessifs pouvant être limités. Pour Travail.Suisse, il s'agit de préciser encore ce que l'on entend par bénéfices excessifs afin de ne pas laisser trop de marge d'interprétation et surtout il ne doit pas seulement être possible de les limiter mais cela doit aussi être une obligation. Il ne serait pas admissible que certaines entreprises tirent profit d'une situation de risque de pénurie pour faire d'importants bénéfices. La Commission fédérale de l'électricité a ici un important rôle de surveillance à jouer.

Nous renonçons à prendre position sur des aspects relativement techniques de ce projet, comme par exemple la capacité de 1000 mégawatts ou la manière dont la réserve sera mise en œuvre, n'étant pas une organisation spécialisée à ce sujet. Toutefois, la priorité doit d'abord aller à la réserve hydraulique et, ensuite, aux centrales de réserve et aux groupes électrogènes.

En vous remerciant par avance de réserver un bon accueil à notre réponse, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Travail.Suisse



Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse



Denis Torche, responsable du dossier politique énergétique